
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

11 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi treize avril à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

Nombre
de délégués :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 21

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-François BARRET, M. Marc BOTIN, Mme Frédérique COLAS,
M. Patrick CROU, M. Jean-François CHABOLLE, M. Paul-Antoine de
CARVILLE, M. Michel JOUAN, Mme Nicole LANGEL, Mme Nadège
NAZE, Mme Simone MANGEON, M. Marcel MILACHON, M. André
PITOU, M. Gilles SABATTIER, M. Lionel TERRASSON, M. Nicolas
SORET

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GOUYON
M. Guy BOURRAS
M. François GOGLINS
M. Michel JOLY
M. Patrice MAISON
Mme Catherine TOULLIER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTHAULT (pouvoir à Paul-Antoine de CARVILLE)
M. Dominique BOURREAU (suppléé par François GOGLINS)
M. Jérôme CORDIER
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE (suppléé par Michel JOLY)
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD (pouvoir à Lionel TERRASSON)
M. Michel GRASS
M. Sébastien KARCHER (pouvoir à Nicolas SORET)
M. Luc MAUDET
M. Gilles-Maxime POIBLANC
M. Thierry SPAHN (pouvoir à Jean-François CHABOLLE)

Date de convocation : 5 avril 2023.

Frédérique COLAS a été désignée secrétaire de séance

Délibération n° FIN/2023/06 : Adoption du budget primitif - exercice 2023

Délibération n° FIN/2023/06 : Adoption du budget primitif - exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire 2023 a eu lieu le 16/03/2023 ;

Considérant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 sur le budget primitif 2023 ;

Le budget primitif 2023 du PETR du Nord de l'Yonne s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	102 461,00 €	102 461,00 €
INVESTISSEMENT	36 361,00 €	36 361,00 €
TOTAL	138 822 €	138 822 €

Vu la réunion du bureau syndical en date du 07/04/2023 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, à l'unanimité, des membres présents :

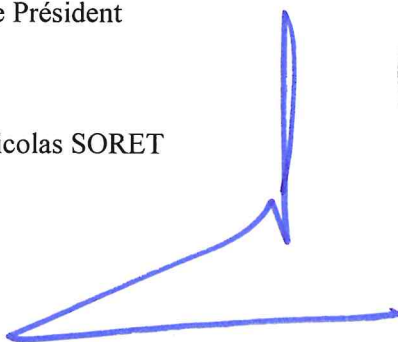
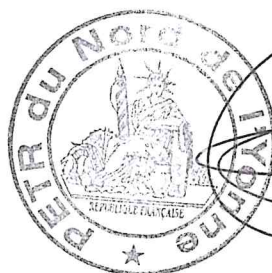
- **ADOpte** chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal du PETR du Nord de l'Yonne pour l'exercice 2023 tel qu'il est présenté,
- **FIXE** le montant des cotisations pour l'année 2023 à 64 461,00 €, se décomposant comme suit :

Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	33 055,34 €
Communauté de Communes du Jovinien	11 583,98 €
Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne	7 972,01 €
Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe	3 100,84 €
Communauté de Communes de Yonne Nord	8 748,83 €

Pour extrait conforme

Le Président

Nicolas SORET

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Frédérique COLAS

